

LU

G. P.

Volume 3, numéro 4, 1936

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102815ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102815ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

P., G. (1936). Compte rendu de [LU]. *Assurances*, 3(4), 150–152.  
<https://doi.org/10.7202/1102815ar>

**Manual of Fire-loss Prevention of the Federal Fire Council**

U. S. Department of Commerce. 20 cents.

Voilà un petit livre sans autre prétention que de renseigner sur les divers aspects que peut prendre la lutte contre l'incendie dans les établissements privés. On y étudie, à l'usage du lecteur moyen, les divers modes de protection mis à la disposition des assurés: les matériaux, la construction, la disposition des lieux, et leur facilité d'accès, les coupe-feu, les procédés de détection, d'alarme et d'extinction de l'incendie. On y résume les idées les plus récentes sur la lutte contre l'incendie; lutte qui a fait des progrès considérables aux Etats-Unis depuis le début du siècle présent. Ainsi, ses auteurs veulent collaborer à l'oeuvre de conservation qui s'impose depuis si longtemps en Amérique. Dans une courte préface, le directeur du *National Bureau of Standards* des Etats-Unis indique le but qu'on s'est tracé :

« By committee activities such as inspections of typical properties and occupancies, meetings of the main group, and dissemination of reports and other informative material, it is hoped to create a continuing interest that will result in materially decreasing the loss from fire. The general means for accomplishing this object include the proper design and construction of buildings, installation of fire-protection equipment to an extent justifiable by the prospective saving in fire loss, and systematic inspection of properties under the direction of those in responsible charge thereof. »

**La concentration financière des entreprises au Canada**

dans *L'Actualité Économique* d'août-septembre 1935.

François-Albert Angers.

Une enquête entreprise en 1934 par la Chambre des Communes a soulevé un intérêt considérable au Canada pendant quelque mois. Elle a entraîné une scission entre les deux hommes les plus influents du parti conservateur, en donnant naissance à un nouveau groupe politique. Partout on en a invoqué les constatations pour déblatérer contre un régime qui n'a pas, cependant, que des défauts. A ceux qui ont mal lu ou même pas lu du tout le rapport, nous conseillons l'article de M. Angers. Ils y trouveront une synthèse documentée et impartiale de documents abondants, diffus et à moitié digérés.

151

Veut-on connaître en quelques mots l'opinion de l'auteur? Voici un court extrait de sa remarquable étude:

« Les trusts formés au nom de l'union, de l'entente, de l'organisation et de l'ordre, sont devenus des épouvantails. Des écrivains et des orateurs bien intentionnés, sinon toujours pondérés, les ont dénoncés sans restriction et sans suffisamment distinguer entre le principe et l'abus, résultat d'une application outrée. Et le peuple, qui ne prend jamais qu'une vue superficielle des faits, voit le trust partout, dresse l'oreille dès qu'on prononce les mots *merger*, fusion, consolidation ou cartel. Le trust, c'est l'ogre de nos contes modernes, devant qui petit Poucet se sent perdu s'il ne parvient à s'emparer des bottes de sept lieues, c'est-à-dire à prendre le monopole à son tour sous le nom d'État. Guérir d'un monopole par un autre monopole encore plus odieux peut-être, où la recherche de profits fabuleux sera remplacée par les influences politiques de toutes sortes, c'est là une inconséquence qu'on ne signale pas assez souvent à l'attention du public. »

« Si l'on abhorre à ce point une institution qui n'est pas mauvaise en soi, ce n'est cependant pas sans raison. Trop de laissez faire et la cupidité des hommes en ont faussé l'objet. Ensuite, fusion et réorganisation, voilà des mots qui ont trop souvent couvert des opérations dont le véritable but a été soit le maintien de prix injustement élevés

au détriment du consommateur, soit la pratique de manipulations financières peu recommandables aux dépens du petit épargnant. »

**La technique de l'exportation, par Henry Laureys,  
aux Editions Albert Lévesque. Prix \$1.00**

152

Le Canada a besoin de l'exportation pour vendre l'excédent de sa production sur la consommation indigène. Dès que le courant diminue, les stocks s'accumulent et, si le ralentissement s'accroît, la situation économique générale s'alourdit au point de devenir rapidement embarrassée. Mais que le blé, par exemple, recommence de circuler, l'activité reprend et les affaires s'améliorent.

Dans son livre, M. Laureys insiste sur la nécessité d'ouvrir un champ plus vaste à nos exportations et il en indique les moyens. Comme tous ceux qui connaissent le danger de se limiter à quelques produits, il plaide la cause de la diversité des matières et des débouchés. En cela il rejoint ceux qui, dans la politique, veulent élargir le cadre de nos ententes douanières.

L'auteur a voulu mettre à la disposition du public l'enseignement qu'il donne à l'école des Hautes Etudes Commerciales de Montréal depuis quelques années. Il a écrit un livre clair et rempli de renseignements de toutes sortes sur la technique du commerce d'exportation dans notre pays et dans le monde entier. On y trouve une étude très documentée et présentée dans une langue sobre et précise.

G. P.

**Bertrand, Guérin, Goudrault et Garneau**

*Avocats et Procureurs*

Edifice Insurance Exchange

276 OUEST, RUE ST-JACQUES,

MONTRÉAL